

3. L'alinéa 3(1)d) de la *Loi de 1987 sur les transports nationaux* dispose que: «... les transports soient reconnus comme un facteur primordial du développement économique régional et que soit maintenu un équilibre entre les objectifs de rentabilité des liaisons de transport et ceux de développement économique régional

en vue de la réalisation du potentiel économique de chaque région...»

Respectueusement soumis,

Le président

FINLAY MACDONALD
